



n° 38

Abonnements : { Nord-P.-de-C. : 150 francs } 6 mois ;
1 an { Autres Départ. : 160 francs } 80 frs

Le numéro : 7 frs

Octobre 1948

L'ÉCHO des mineurs

Rédaction-Administration:
19-21 Rue Diderot LENS (P-de-C) Tél. 6228
C.C.P. Joseph SAUTY Lille 558-22

Organe des Fédérations des Syndicats Chrétiens Ouvriers et Employés des Mines

La Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs EN APPELLE AU JUGEMENT des Ouvriers, Employés, Cadres des Mines

Chers Camarades,

Une fois de plus la corporation minière est entraînée dans une grève générale. Nous en sommes à la seconde semaine d'inactivité totale, chacun en est à se demander pourquoi cette situation chez les mineurs???

Le Referendum de la C.G.T.

C'est suite à un référendum qu'elle voulut organiser seule que la C.G.T. a lancé son ordre de grève générale des mineurs. Ce référendum a-t-il été organisé avec toutes les garanties de sincérité qu'exige toute consultation démocratique?

Nous disons : NON et il nous suffit d'en appeler au témoignage de tous ceux qui ont pu en observer le déroulement, nous en appelons au témoignage de tous les mineurs et similaires.

La Bataille des Salaires-Prix

Quoiqu'il en soit, il est de fait que la C.G.T. a su exploiter habilement le légitime mécontentement des travailleurs des promesses qui leur étaient faites. La masse des travailleurs de chez nous sait que les augmentations de salaires n'améliorent nullement le standing de vie des familles ouvrières. Chacun sait que la stabilisation des prix d'abord, la baisse, ensuite, constituent les seuls moyens d'assurer pour l'immédiat des conditions de vie acceptables par UN RAVITAILLEMENT NORMAL A DES PRIX NORMAUX.

Ce n'est pas sans raison que la classe ouvrière manifeste son indignation devant l'incohérence des mesures Gouvernementales qui provoquent la division de la France en deux clans:

1^o - CELUI DES MISEREUX

2^o - CELUI DES REPUS QUI VIVENT DE LA MISERE DES AUTRES.

Est-ce une raison pour aggraver la situation de la corporation minière?

Il faut frapper vite et fort

Cette situation est intolérable. Le souhait de tous ceux qui veulent vivre honnêtement en travaillant honnêtement, c'est qu'il soit mis fin rapidement à l'action des spéculateurs, des margoulines de toutes espèces qui s'engraissent de la misère d'autrui.

Le salut du pays est à ce prix :

EN PRISON TOUS CEUX QUI SE REFUSENT A RESPECTER LES REGLES DE LA SOLIDARITE NATIONALE.

C'est à ce prix seulement que la démocratie pourra être sauve ; que le monde du travail sera assuré du respect qui lui est dû ; que la misère sera chassée de nos foyers.

C'est dans cet esprit que le Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétien des Mineurs qui s'est tenu à Paris les 2 et 3 Octobre s'est prononcé pour une grève limitée à 48 heures.

C'est dans ce sens que ses délégués sont intervenus auprès du Gouvernement pour réclamer, une fois de plus, des mesures radicales contre tous ceux qui se refusent à respecter les règles les plus élémentaires de l'honnêteté.

Pourquoi nous nous sommes désolidarisés

de la grève illimitée ?

Après une participation effective à la grève pour une durée de 48 heures, la Commission Exécutive, sur mandat du Congrès Fédéral, a décidé que les syndicats de mineurs affiliés à la C.F.T.C. se désolidariseraient de la grève illimitée.

C'est qu'en effet, suite à l'action incessante de nos organisations nous avons obtenu :

1^o - LE RELEVEMENT DES MAJORATIONS D'ANCIENNETE DU PERSONNEL OUVRIER.

(Elles sont portées à un maximum de 20 points au lieu de 5)

Seuls depuis deux ans nous avons défendu cette revendication.

2^o - LE RECLASSEMENT ATTENDU DE DIFFERENTES CATEGORIES DU PERSONNEL EMPLOYÉ.

3^o - L'ALLOCATION SPÉCIALE POUR LE PERSONNEL OUVRIER DE LA SURFACE.

4^o - L'ALLOCATION LOGEMENT SERA RELEVÉE SUR DECISION DU MINISTRE CHARGE DES MINES.

5^o - L'APPLICATION DE L'ART. XI DU STATUT AUX AGENTS DE MAÎTRISE DU FOND MUTES A LA SURFACE POUR INSUFFISANCE PHYSIQUE.

6^o - UNE ALLOCATION D'ATTENTE DE 15 % AUX RETRAITES.

Pour des raisons que chacun connaît maintenant, la C.G.T. a manifesté un réel mépris contre ces améliorations dont nos camarades bénéficieront désormais.

Les Décrets du 18 Septembre

C'est contre les décrets du 18 Septembre, dits : «Décrets Lacoste» que la C.G.T. a exploité le légitime mécontentement de nos camarades mineurs.

Là encore, notre Fédération a pris toutes ses responsabilités et nous avons obtenu des engagements formels, il s'agit, pour les organisations syndicales, d'en exiger le respect ;

Ces engagements comportent notamment :

a) L'ouvrier sanctionné pour absentéisme pourra, s'il le désire en appeler aux Commissions Paritaires.

b) Possibilité est donnée aux Unions Régionales des Caisses de Secours de conclure des accords avec les Directions de Bassin pour ce qui concerne la gestion du risque accident du travail.

c) Aucun ouvrier ou employé n'est menacé de perdre son emploi par application du décret concernant les compressions de personnel.

Ces dispositions seront communiquées aux Directions des Houillères, ELLES GARANTISSENT LE PERSONNEL CONTRE TOUTES DECISIONS ARBITRAIRES.

VOILA, CAMARADES MINEURS, UN BILAN POSITIF DE L'ACTION DE NOTRE FÉDÉRATION NATIONALE.

ET L'ACTION CONTINUE...

C'est ainsi que, conformément aux décisions de nos Congrès, nous continuons de défendre :

1^o - Que l'article 11 du Statut soit appliqué avec effet rétroactif au 1er Janvier 1940 à l'effet de faire rendre justice aux ouvriers déclassés pendant la guerre alors qu'ils n'avaient aucun moyen de défense.

2^o - L'allocation spéciale aux employés comme aux autres catégories de personnel et la fixation de l'âge de la retraite complémentaire à 55 ans (C.A.R.E.M.)

3^o - Que la législation sur les accidents du travail soit intégralement appliquée en faveur des ouvriers atteints de maladies professionnelles et suppression du délai de responsabilité en ce qui concerne l'exposition au risque de la silicose.

Camarades Mineurs : à vous de nous juger !

C'est sur ces résultats que la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs a décidé de se désolidariser de la grève générale. Elle l'a fait pour les raisons suivantes :

1^o - Les motifs d'ordre professionnels invoqués par la C.G.T. ne justifient plus la grève générale.

2^o - La question des salaires-prix intéresse toutes les professions autant que les mineurs eux-mêmes.

Le proche avenir vous permettra de mieux juger, mais nous affirmons que la grève générale ne peut que porter préjudice à notre corporation et qu'elle compromet toutes les possibilités de stabilisation et de baisse des prix et par voie de conséquences, qu'elle retarde considérablement une amélioration sensible et définitive de nos conditions de vie.

De plus, notre Fédération Nationale se refuse à se faire complice de la paralysie systématiquement organisée et qui affecte les populations laborieuses bien plus que toutes autres catégories.

La non distribution du gaz et de l'électricité touchent non seulement nos foyers, mais elle atteindra, à bref délai, des usines qui seront contraintes de mettre leur personnel en chômage.

De plus, et il serait criminel de nous faire, les services d'entretien du fond étant mal assurés nos camarades risquent de ne pouvoir reprendre le travail immédiatement, cependant que les mines, patrimoine national, subiront de graves dommages qui agraveront leur situation financière de laquelle dépend le mieux-être de l'ensemble de la corporation.

Nous appelons les mineurs à se prononcer

Le Bureau de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens de Mineurs est convaincu qu'il répond au vœu intime de la majorité des travailleurs de la mine lorsqu'il préconise un nouveau référendum, organisé avec le concours de toutes les organisations, sous leur contrôle, appuyé de celui des Pouvoirs Publics.

Si toutes nos revendications professionnelles ne sont pas satisfaites, il appartient aux organisations syndicales de poursuivre leur action, en dehors de toutes préoccupations politiques, sans mettre en danger la vie même du pays, SANS AGGRAVER LA SITUATION PRÉCAIRE DE NOS FOYERS, sans provoquer la dépréciation de nos moyens de travail.

La grande majorité des mineurs partagent, nous en sommes sûrs, ces points de vue conformes aux intérêts les plus sacrés de la classe ouvrière et du pays tout entier.

C'est aux mineurs eux-mêmes qu'il appartient de décider, LIBREMENT, si ce conflit qui a perdu tout caractère professionnel doit durer.

A l'occasion de notre Congrès National, nous avons pris une autre responsabilité : celle de proposer à la C.G.T. de rechercher la solution du conflit en accord avec toutes les organisations ouvrières.

En fin de compte, c'est à un reflux que nous nous sommes heurtés. Obéissant à des mobiles que nous n'avons pas à analyser ici, la Fédération du Sous-Sol de la C.G.T. s'est refusée de se rallier à nos propositions, se bornant à répondre à l'invitation du Ministre à l'occasion des audiences du 5 Octobre, audiences auxquelles participeront séparément les organisations C.F.T.C., C.G.T.-F.O. et C.G.T.

La question est donc posée de savoir si le simple bon sens l'emportera sur la passion de servir des intérêts qui n'ont rien à voir avec ceux de la corporation minière.

Camarades Mineurs, Employés, Cadres des mines, tel est le bilan d'activité de nos organisations au cours de ces dernières semaines, telles sont les raisons qui ont dicté les positions que nous avons défendues.

Si vous estimez que nous sommes dans le vrai,

Si vous estimez que nous avons bien servi nos intérêts communs, ceux du pays et de la démocratie :

Réclamez partout un Nouveau Référendum

ADHÉREZ EN MASSE aux Syndicats de Mineurs C.F.T.C.

Le Bureau Fédéral.

MAGNIFIQUE CONGRES DE LA FEDERATION NATIONALE

Organisation Libre et Indépendante, la Fédération prend toutes ses responsabilités devant la situation créée par la grève générale et fixe la position des syndicats affiliés

Prévu depuis trois mois aux dates des 2, 3 et 4 octobre, le Congrès Fédéral s'est tenu à Paris comme prévu.

De toute évidence, il a été largement dominé par la situation créée suite au déclenchement de la grève générale chez les mineurs ; la seconde en moins d'un an.

Devant l'ampleur du problème, tous les délégués étaient présents dans la capitale dès le vendredi soir, et le samedi matin, à l'heure fixée, le Congrès commençait ses travaux.

Tous les syndicats de bassins étaient largement représentés, il s'agit notamment des syndicats du Nord-Pas-de-Calais, de la Moselle, de la Loire, du Gard, de Provence, de Décazeville. Le bassin de Blanzy est représenté par des délégués de Montceau et de La Machine.

Les mines de fer et salines de l'Est, les potasses de Mulhouse, les minis de fer de l'Ouest, les ardoisières de Fumay, de Trézézé, Noyant-la-Gravoyère, Bel-Air-de-Combres sont représentées. El, comme à l'accoutumée, le Syndicat des pétroles de Pechelbronn, l'une des toutes premières organisations affiliées, est représenté également.

Cette énumération suffirait à indiquer que ce fut l'occasion d'un magnifique débat, celle d'assister à des discussions toujours passionnantes, parfois passionnées, au cours desquelles chaque intervention devait marquer le souci constant de ne négliger aucun des intérêts en cause.

Les militants chevronnés participent au débat en l'éclairant d'une longue expérience ; les plus jeunes (et ils ne manquaient certes pas) l'animent d'une fougue qui ne faisait que marquer plus profondément, s'il en était besoin, le sérieux avec lequel ils entendaient participer à fixer clairement, sans équivoque possible, les positions de l'organisation nationale des mineurs de la C.F.T.C. au moment où un conflit toujours douloureux surgissait.

Ce fut un beau, un magnifique, un grand Congrès.

Bien sûr, l'ordre du jour prévu ne put résister aux exigences de l'heure...

Mais, déjà, tous les délégués se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine, à Mulhouse, où leurs camarades du Syndicat des Potasses d'Alsace leur réservent un accueil bien digne du magnifique esprit de fraternité ouvrière qui ne cessa d'imposer sa règle au cours de ces deux belles journées.

Souhaitons seulement que le vœu de nos camarades de Mulhouse puisse se réaliser entièrement... Que la Liberté soit sauvegardée à la France, la Paix maintenue dans le monde...

Et l'an prochain, en septembre, à Mulhouse, dans la grande et fière Alsace, notre Fédération nationale tiendra ses assises, pour y servir, encore et toujours, les légitimes intérêts des mineurs.

L'ÉCHO DES MINES.

LA FEDERATION NATIONALE DEVANT LA GREVE

Le film de l'activité fédérale

C'est par un excellent exposé de la situation générale à la veille de la grève que, le samedi matin, Louis Delaby, secrétaire de la Fédération des employés et membre du bureau confédéral de la C.F.T.C., ouvre les débats.

A larges traits, il rappelle les positions de la C.F.T.C. depuis deux ans en matière de salaires-prix ; celle de la Fédération nationale des mineurs en ce qui concerne les revendications particulières à la profession.

Après avoir analysé les causes de la grève, les conditions dans lesquelles elle fut préparée par la C.G.T., Louis Delaby expose objectivement les résultats obtenus au cours des récentes débâcles du bureau fédéral. Il précise en outre, au sujet des décrets du 18 septembre, sur quels points les efforts doivent porter immédiatement.

La Discussion

Après cet exposé, ce sont les délégués des différents bassins qui exposent le point de vue de leur syndicat respectif.

Ceux qui assistèrent à ces débats pourront en témoigner, il est certainement souhaitable que dans toutes les organisations chaque délégué puisse s'exprimer aussi librement que nos camarades le firent à ce Congrès fédéral. Les interventions des « anciens » alternent avec celles des « jeunes ». D'un côté, c'est l'expérience qui scrute jusque dans le détail, de l'autre, c'est la fougue qui exprime les sentiments des jeunes, de leur volonté de préserver les générations qui « montent » des erreurs du passé. Et le tout donne aux débats une atmosphère d'animation soutenue, les interventions des uns et des autres se complétant parfaitement.

C'est ainsi qu'intervient : Emile Engel et Oscar Eischoff, du bassin de Lorraine ; Albert Denis, des Salines de l'Est ; Georges Morlong, Gilbert Bourgeois et Georges Fauchard, de l'Ouest ; Jean Barthélémy, du bassin de Provence ; Aimé Artigue et Pierre Chapon, du Gard ; Henri Etienne, Pétrus Bayon et Jean Rechatin, de la Loire ; Gabriel Labonde, de La Machine ; Henri Ulrich, des Potasses de Mulhouse ; Charles Arborgast, des Pétroles de Pechelbronn ; Pierre Roland, de Décazeville ; Lucien Denize, Félix Pierrain, Joseph Sauty, du Nord-Pas-de-Calais.

C'est après une large discussion que la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité moins une voix :

Résolution

Le Congrès de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs et d'Employés des Mines, réuni à Paris le 2 octobre 1948, après avoir entendu les rapports des délégués des différents bassins miniers de France sur la situation générale,

Constaté que les dernières mesures gouvernementales concernant les salaires et les prix aggravent considérablement la situation déjà tragique des familles ouvrières.

Le Congrès est convaincu que si l'action menée par la C.F.T.C. en

susceptible de donner satisfaction à la classe ouvrière.

3) Que le résultat des négociations soit soumis à un nouveau référendum organisé officiellement avec le concours de différentes organisations syndicales.

Conscient de servir les intérêts les plus sacrés de la classe ouvrière, le Congrès de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs et d'Employés des Mines adresse un appel à la Fédération du sous-sol (C.G.T.) en vue d'une réunion immédiate des dirigeants responsables des différentes organisations syndicales pour l'examen de ces propositions ou des décisions communes à prendre.

Cette réponse parvenant au Congrès au cours de sa séance du dimanche matin, une nouvelle discussion immédiate et l'action incombe aux confédérations nationales, et la Fédération des mineurs appliquera sans réserve les décisions de la C.F.T.C.

La position de la fédération était donc claire, sa tâche consistait à tenter les rapprochements que la situation exigeait.

C'est au ministère de l'industrie et du commerce qu'une délégation du Congrès se rendit tout d'abord pour exposer au ministre les décisions du Congrès et sa volonté de s'entretenir entre les différentes organisations syndicales à l'effet de mettre rapidement fin au conflit.

Démarche auprès de la C.G.T.

Demandées également par le Congrès et conformément aux souhaits exprimés par la résolution que nous publions ci-dessus, nos camarades Joseph Sauty et Louis Delaby se rendirent au siège de la Fédération du Sous-Sol pour y transmettre la résolution et faire part de l'entretien qui venait d'avoir lieu au ministère de l'industrie et du commerce.

Pour être complet, signalons qu'au moment où la délégation fédérale se trouvait au ministère, la Fédération du Sous-Sol exprimait, par communication téléphonique au siège de la C.G.T., son désir de s'entretenir avec les dirigeants de la Fédération C.G.T.

C'est ainsi que nos camarades rencontrèrent Victorin Duguet, Célestine Blas, Turrel, Cayrol, Ribiére, de la Fédération C.G.T.

Quant à la réponse définitive, la Fédération du sous-sol C.G.T. s'engageait à la faire parvenir dès le lendemain matin, ce qui fut fait, et nous donnons ci-dessous le texte de la réponse de la Fédération de la C.G.T.

Fédération du sous-sol (C.G.T.) PARIS, le 3 octobre 1948

Monsieur Victorin DUGUET

Secrétaire Général de la Fédération du sous-sol

à Monsieur DELABY

Secrétaire de la C.G.T.

Camarades.

En réponse aux propositions contenues dans la résolution adoptée par votre Congrès en date du 2 octobre 1948 et que vous nous avez communiquée, notre Bureau a décidé de vous faire connaître :

1) Que le Gouvernement et les Directions des Mines portent seul la responsabilité du mouvement de grève décidé par les mineurs et similaires en faveur de leurs revendications.

2) Que la grève qui commencera le 4 octobre 1948 pour une durée illimitée a été décidée par l'ensemble du personnel des mines qui s'est prononcé librement par vote de référendum à une écrasante majorité et que, par conséquent, n'a le droit de modifier une décision prise démocratiquement.

3) Que notre Fédération ayant organisé le référendum, sans exclure la participation du quiconque, puisqu'aussi bien de nombreux accords ont été réalisés, se trouve dans l'obligation de l'application des décisions prises.

4) Que c'est aux Pouvoirs Publics qu'appartient de rendre favorablement aux revendications sur lesquelles les mineurs se sont clairement affinés.

En espérant que votre organisation tiendra compte de la volonté de l'ensemble du personnel et se joignent à la grève pour faire aboutir les revendications nous restons à votre disposition pour des con-

versations utiles et profitables au succès de la juste cause du personnel des mines, et qui est aussi celle de l'intérêt national.

Nous vous prions d'agréer, chers camarades, l'assurance de nos sentiments fraternellement et syndicalistes.

a) Des satisfactions substantielles ont été obtenues à l'avantage de l'ensemble des corporatifs ;

b) Des engagements formels ont été pris au sujet des décrets du 18 septembre et il appartient aux organisations syndicales d'en exiger le respect ;

c) La question salaires-prix n'est pas particulière aux mineurs ; question d'ordre général, l'action incombe aux confédérations nationales, et la Fédération des mineurs appliquera sans réserve les décisions de la C.F.T.C.

Tenant compte de ces constatations, la Fédération estimait que les motifs invoqués par la C.G.T. pour la poursuite de la grève générale étaient insuffisants, elle demandait donc aux syndicats affiliés de se retirer de la grève à laquelle ils avaient participé pour une durée de 48 heures.

La situation était donc nette. La

Fédération de la C.F.T.C. avait courageusement pris la responsabilité de tenir les rapprochements nécessaires. La tâche qu'elle s'était efforcée de remplir s'inspirait du souci de sauvegarder tous les intérêts en cause ; de mettre fin à un conflit qui ne tarderait pas à entrer dans une impasse. Ce n'est pas à notre Fédération que pourra être adressé le reproche d'avoir négligé aucun moyen.

Les mineurs de toutes catégories

ne tarderont pas à constater que les dirigeants de la Fédération des mineurs C.F.T.C. avaient fait preuve de toute la clairvoyance désirable. Si la C.G.T. s'était déclarée un moment favorable à « des conversations utiles et profitables au succès de la juste cause du personnel des mines », elle ne devait pas tarder à renverser la vapeur et accuser la Fédération C.F.T.C. d'entrer « dans les combinaisons de dernière heure tentées par le gouvernement avec le concours de ses agents socialistes, dans le but de tromper les travailleurs de la mine et l'opinion publique ».

Un proche avenir dira où sont ceux qui ont trompé les travailleurs et l'opinion publique, suffisamment éclairée dès maintenant.

L'ÉQUIPE DE LA REDACTION et de L'ADMINISTRATION de L'ÉCHO DES MINES

A tous nos camarades

Aux lecteurs de l'E.M.

Par suite du manque de gaz de chauffage, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité d'assurer l'impression de notre numéro d'Octobre si tôt que nous l'espérons. Chacun voudra bien nous excuser de ce retard bien involontaire.

PRIX DU JOURNAL

Depuis plusieurs semaines déjà, le prix des journaux quotidiens est passé à SEPT francs.

Les difficultés des grands journaux ne sont pas épargnées à la presse professionnelle et nous nous trouvons dans l'obligation de revoir le prix de notre journal qui, au 1er NOVEMBRE, passera au prix de SEPT francs.

Nul plus que nous regrette une telle décision. Au cours de sa réunion du 10 Octobre, le Bureau Central a été mis au courant de la situation qui nous est imposée. Un seul exemple suffira : la tonne de papier en qui nous étions livrée l'y a un an au prix de 18.000 francs est aujourd'hui livrée au prix de 36.000 francs le prix en est très exactement doublé.

Cependant, les événements que nous vivons démontrent plus encore s'il en était besoin, la nécessité d'une presse professionnelle LIBRE DE TOUTES ATTACHES. Nos camarades et lecteurs le savent, eux qui suivent avec sympathie les efforts que nous déployons pour porter toujours un peu plus haut le flambeau de la VERITE.

Continuons donc, continuons tous ensemble le bon combat pour une pénétration toujours plus accrue de L'ÉCHO DES MINES dont le seul but est de BIEN SERVIR la noble Cause du SYNDICALISME LIBRE, promoteur de la LIBÉRATION OUVRIERE.

L'ÉQUIPE DE LA REDACTION et de L'ADMINISTRATION de L'ÉCHO DES MINES

La parol'...

est au mineur !!

« Alors, Baptich' qui fait 1^e délégué mineur, il n't fait pas plus grèv' avec nous ? »

« Non ! mais j'estim' que ch' n'est point in faisant crever d'miser les mineurs avec ein grèv' illimitée qu'in les f'r mieux viv' »

« Ouias, mais té vos bin qu'in aboutif point avec des grèv's li-mitez ? »

« Ch'est point sûr camarad', qui dit Baptich' et les résultats déjà obtenus n' sont point à dédaigner. »

« Ouais, mais l' cont' d' la vie ? »

« D'accord, mais, ch'est point aujourd'hui seul'mint qu' nous avons d'couvert que la vie est trop quer'. Si té nous avos aidé pour la bals' des prix au lieu d' moquer d' nous, in aurot sur'mint réussi... D'ein aut' côté, el' problèm' des prix n'intéress' point foqu' les mineurs et in n' droit point d'mander aux mineurs d'es' sacrifier tout seuls pour tout l' mond'. Ch'est ein' question natio'nal et je suis sûr et persuadé que si sur le plan national tous les travailleurs arrêtott' el' travail pour 24 obin 48 heur's seul'mint, cha frot grammint pus d'effet, fandis ch' que j'ai peur, mi, ch'est qu'in uz' les mineurs par ein' grèv' sans fin. »

« Admettons, qui dit 1^e délégué, mais pour nous mineurs, y a aussi les décrets Lacoste qu'in n't peut point accepter. »

« Avec les garanties qu'in a eu et qu'y s'ront appliquées avec le concours des syndicats, ech' sus rassuré qui réplique Baptich'. Pourquoi qu'ech' s'ros pas difficil' que Marcel PAUL l'ancien ministre communiste de la Production Industrielle ?... Pour el' Gaz et l'électricité, ch' est les m'ms décrets pisque ch' est nationalisé ausgsl. Or Marcel PAUL il est d'accord avec les garanties qu'in nous offr' dans les min's et personn' ne fait grèv' à l'Electricité d' Franc'. Alors y a foqu' les pov' bougr's ed' mineurs qu'in fra touds marcher pendant qu' les autrs y gagn'ront leur journée ? »

« Mais, ch'est le mas' qui l' demand' » La C.G.T. ne fait qu'appliquer les décisions des mineurs. »

« Ch'est il qui l' dit qui fait Baptich' » Mais, alors si la C.G.T. al' est vraiment pour la mass', pourquoi qu'al' n'accept' point d' fair' ein nouvau référendum sur les avantages obtenu's ?... Pourquoi qu'in n'ar' dom'rot point la parol' aux ouvriers ?... Quand in est pour la démocratie, comm' té dis, in n' droit point l'êtr' à sens unique. Pisqu'in a d'mandé aux mineurs d'es prononcer par ein vot' pour la grève, in droit leur soumettre aujour'dui les résultats pour qu'y, ditz si y sont contents ou point contents. Mi, j'en' connos qu'cha, et l'en' aus point tout seul à l' penser. La parol' est aux mineurs... »

EL' MENEUX D'BIDETS.

La Fédération

se désolidarise

de la grève

A la suite de cette entrevue au ministère, la délégation fédérale se réunit au siège de la C.F.T.C. et procéda à un nouvel examen de la

La C.F.T.C. poursuit inlassablement son action pour la REVALORISATION DU POUVOIR D'ACHAT ET DES SALAIRES

Bravo ! Et continuez !...

Eh bien, oui ! Pour une fois, BRAVO POUR LE GOUVERNEMENT !

Voici que des attaumeurs commencent à prendre le chemin de la prison. Ils y seront bien à leur place, à celle qu'ils auront dû occuper depuis longtemps.

Savourez le texte du télégramme qu'un certain nombre de ces tripoteurs en viande envoyé à leurs démarcheurs de prudence : « MENACE BAISSE Stop, SUSPENDRE EXPEDITIONS ».

Suspendre expéditions. Ces expéditions qui doivent permettre aux populations ouvrières des grands centres de VIVRE,

Que le pays se crée d'une agitation sociale dont ils sont responsables pour une large part; que le monde du travail se révolte parce qu'il a faim, qu'importe à ces attaumeurs pourvu qu'ils puissent jouter à plein de leur vie de repas...»

Que leur importe les crises sociales... la classe ouvrière prête à s'abandonner aux solutions de désespoir... le régime démocratique qui chancelle... que leur importe, EUX trouveront toujours le moyen de S'EN SORTIR !

Parce que l'on les a trop laissé faire. Trop de preuves leur ont été données qu'ils pouvaient s'en donner à cœur joie, assurés qu'ils étaient de l'impartialité. Plus la misère du peuple est grande, plus facile est leur jeu criminel, au point que les victimes de leurs exploits seraient parfois tentées de les considérer comme des bienfaiteurs !

Cela est si vrai que tous les gangsters du marché noir, détenteurs des produits introuvables et plus particulièrement des denrées alimentaires, fascinent leur clientèle, au point de la rendre incapable de la moindre réaction. Après tout, dit-on, il faut bien prendre ce qui se présente... Et se faire au lieu de risquer de ne plus rien obtenir.

Mais, il faut que cesse cette complicité inconsciente qui rend la tâche plus difficile à ceux qui veulent aider les classes laborieuses de chez nous à retrouver des conditions de vie dignes d'elles.

Et que la JUSTICE se montre impitoyable. Elle a une magnifique occasion de faire rentrer dans les caisses de l'Etat ces fortunes scandaleuses édifiées sur les privations de tout un peuple. Que les attaumeurs de toutes sortes soient dépouillés de leurs biens mal acquis et, nous l'avons déjà dit, qu'on les amène dans nos mines où ils pourront apprendre à connaître la valeur de l'argenturement gagné; du travail qui doit permettre de vivre décemment.

La C.F.T.C. et notre Fédération des mineurs n'ont pas manqué de prévoir la situation à laquelle nous sommes acculés et de prévenir les Gouvernements qui se sont succédés ces dernières années des conséquences inévitables de la faiblesse manifestée à l'égard de tous ces criminels.

Nous avons attendu longtemps. Mais il n'est pas trop tard.

Il n'est pas trop tard, si, dans les semaines et les mois qui viennent les honnêtes gens de chez nous constatent, enfin, que les moyens propres à mettre un terme à leur détresse sont employés.

Les margoulins de toutes espèces ont assez usé de leur liberté de nuire à la collectivité.

Frappez vite et fort, vous qui, au Gouvernement, disposez des moyens nécessaires.

C'est à ce prix que notre peuple reprendra conscience de sa mission; qu'il retrouvera le chemin du travail pacifique et fructueux, qu'il gardera SON AME et sauvera SA LIBERTÉ.

C'est à ce prix qu'il nous sera possible de repartir de la DOULCE FRANCE.

L'E. M.

Les Majorations d'Ancienneté

L'Allocation Spéciale au Personnel de Surface...

CEST A L'ACTION PERSEVERANTE DE NOTRE FEDERATION NATIONALE QUE NOUS DEVONS CES DEUX IMPORTANTES REALISATIONS.

Et bien oui, nous les avons arrachées, nous les avons inscrites au tableau de chasse de notre Fédération Nationale.

On aura beau chercher à épiloguer, à discuter : certains pourront s'évertuer à « tirer la couverture », ils ne changeront rien à la réalité.

Cette réalité, c'est que nous avons été bien longtemps SEULS à défendre ces deux revendications comme maîtres et l'intransigeance que nous manifestions nous valut même d'être accusés de démagogie d'entretenir un « mauvais esprit » contre à la bonne marche de la production !

Vous souvenez-vous, camarades militants, de notre Congrès de 1946

Quelques semaines après la promulgation du « Statut du Mineur » nous dénonçons la médiocrité des majorations d'ancienneté du personnel ouvrier... Nous n'hésitions pas à proclamer que l'allocation spéciale n'avait d'autre but que de combler cette déficience et qu'en fait, c'était l'organisme national d'assurance vieillesse, la C.A.R.O.N., qui assurait le paiement de cette prime à l'ancienneté, au lieu et place de l'entreprise. Et nous protestions avec d'autant plus d'énergie, au moins fois de plus la perpétuelle distinction entre fond et four était faite à l'encontre de toute règle du plus simple bon sens.

Non seulement l'allocation spéciale était refusée au personnel de surface, mais les majorations d'ancienneté étaient attribuées dans des conditions telles que le même personnel devait attendre d'au moins 20 années de services pour obtenir CINQ points de majoration.

TABLEAU DES MAJORATIONS D'ANCIENNETE AUX OUVRIERS					
Anc. après 16 ans d'âge	Majoration actuelle par journée de travail	Majoration précédente par journée de travail	JOUR		
			Anc. après 16 ans d'âge	Majoration actuelle par journée de travail	Majoration précédente par journée de travail
3 ans	9.14	Néant	3 ans	7.80	Néant
6	18.28	13.70	6	15.60	Néant
9	27.42	13.70	9	23.40	Néant
12	36.56	22.85	12	31.20	11.70
15	45.70	22.85	15	39.00	11.70
18	54.84	22.85	18	46.80	11.70
21	63.98	22.85	21	54.60	19.50
24	73.12	22.85	24	62.40	19.50
27	82.26	22.85	27	70.20	19.50
30	91.40	22.85	30	78.00	19.50

Nous avons calculé les majorations d'ancienneté en nous basant sur la valeur du point telle qu'elle figure dans le protocole ouvrier. Nous vous tiendrons au courant de toute modification qui pourrait intervenir.

2° - Allocation spéciale aux ouvriers de la surface après 30 ans de services.

3° - Reclassement du personnel féminin employé.

4° - Reclassement des agents de maîtrise du fond mutés au jour pour insuffisance physique.

5° - Augmentation de l'allocation-logement.

6° - Allocation d'attente aux retraités (15%).

7° - Décret sur l'absentéisme non justifié (Possibilité pour tout ouvrier qui se considéra sanctionné à tort de se pourvoir devant la commission paritaire du statut du mineur).

8° - Décret sur les licenciements éventuels dans le personnel de la surface. (Toute proposition de licenciement devra être soumise à une commission paritaire comprenant des membres de toutes les organisations syndicales).

9° - Sécurité Sociale - Risque accidentel du travail. (L'exploitant et l'Union Régionale de Sécurité Sociale pourront passer des contrats pour la gestion de ce risque).

A cela, il convient d'ajouter :

L'indemnité de vie chère de 7 francs par heure moins l'abattement de zone (5%) et plus la prime de régularité (10%), ce qui fait environ 7.30 de l'heure.

Le relèvement des allocations familiales.

Ces avantages étaient obtenus avant l'expiration des premières 48 heures de grève et la Fédération des Syndicats Chrétiens de mineurs et d'employés des Mines avait demandé qu'ils soient soumis immédiatement à un référendum nouveau afin que le personnel puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

Joseph SAUTY

Imprimerie Coopérative de la Centrale ZI, rue Diderot, - Lens.
Le Gérant: J. SAUTY

Le Gouvernement semble enfin se décider à frapper les gangsters du ravitaillement, fauteurs de vie chère et de misères

Le Bureau Confédéral fixe à nouveau la position de la C. F. T. C. ...

Résolution

Le Bureau Confédéral de la C. F. T. C. réuni les 25 et 26 octobre 1948,

constate que la carence gouvernementale, en face des coalitions d'intérêts, carence qui n'a fait que s'accentuer au cours des derniers mois, rend par avance imprévisible les dispositions arrêtées en matière économique et sociale.

— estime, dans ces conditions, que seule une action syndicale vigoureuse et persévérente, mettant en œuvre des moyens d'action et de pression appropriés, déterminés par les organisations syndicales nationales, peut sauvegarder les intérêts des travailleurs des familles populaires et des économiquement faibles.

Une telle action qui supposera la coordination des efforts de toutes les organisations syndicales implique le renforcement de la discipline syndicale et exige que les sections d'entreprises n'agissent qu'en plein accord avec leurs syndicats et leurs fédérations.

Cette action, qui est essentielle de caractère national, visera à atteindre le seul objectif qui puisse assurer le droit à la vie de tous ceux qui peinent; l'échelle mobile appliquée aux salaires, notamment sous l'angle du minimum vital, aux retraites et aux allocations familiales, avec la révision des zones.

Ces revendications doivent aller de pair avec les autres revendications confédératives: lutte pour la baisse des prix et l'amélioration du ravitaillement, élaboration des conventions collectives de travail, etc... Elles ne sauront cependant justifier le recours à des actions pouvant présenter un caractère politique.

Les mineurs apprécieront de quel côté se trouvent ceux qui travaillent utilement à leur défense... Et où se trouvent ceux qui se servent de leurs légitimes revendications pour les plonger dans la misère qui sera exploitée à des fins politiques. Grâce à notre action persévérente, nous avons obtenu :

1° - Majorations d'ancienneté pour tous les ouvriers du jour et du fond (2 points tous les 3 ans à partir de l'âge de 18 ans avec un maximum de 20 points après 30 ans d'ancienneté. Avant le maximum était de 5 pts).

Le Bureau Confédéral constate

en effet, que la classe ouvrière ne trouve pas dans cette production améliorée, la juste récompense de ses efforts, mais voit, au contraire, son standard de vie s'éroder malgré le redressement économique. Le Bureau Confédéral ne peut donc admettre qu'une telle situation continue et que les travailleurs soient ainsi lésés au seul profit des autres catégories sociales.

En attendant les décisions qui seront prises à l'issue de son Comité National des 16 et 17 octobre, la C.F.T.C. appelle les travailleurs à s'unir, de plus en plus nombreux et disciplinés, dans les organisations syndicales libres et ayant fait la preuve de leur indépendance, afin d'être en mesure de répondre en masse aux mots d'ordre d'action qui leur seront donnés.

ET PROPOSE DES SOLUTIONS au problème du ravitaillement...

Le Bureau Confédéral, dans sa réunion du 30 Septembre, où ce qui concerne le ravitaillement, a adopté la motion suivante :

Pour la viande :

Demande la taxation à tous les stades, pour chaque catégorie de viande.

— exige des impositions réalisées par achats prioritaires et si besoin est, par réquisition.

— insiste sur la limitation des cartes d'acheteurs.

— exige le renforcement des sanctions soit par retrait des cartes professionnelles, la fermeture définitive des commerces et le cas échéant, les internements administratifs.

Tout ceci, pour arriver, dans un délai rapide, à ramener le prix maximum du bœuf à 350 Francs le kilogramme, pour arriver à réaliser l'harmonie entre les prix agricoles.

Le Bureau Confédéral réaffirme que la C.F.T.C. a constamment préconisé, depuis la libération, la seule politique économique conforme à l'intérêt général du pays mais que cette politique a échoué en face des appétits insatiables des privilégiés immoraux, des excès de l'esprit de classe. Considérant de ses responsabilités, il se refuse de laisser les salariés dont le travail et la patience ont permis le rétablissement d'une production normale, faire les frais du redressement national.

Le Bureau Confédéral constate

Ministres,

soyez des insurgés !

NSURRECTION, le mot revient souvent dans les articles de presse et les émissions de Radio. En lui-même, il porte un dynamisme qui fait rêver ou qui fait peur.

S'insurger, c'est se soulever, se lever contre un gouvernement mais c'est aussi se dresser, se soulever contre un état de choses inadmissible.

Le peuple de ce pays subit une oppression intolérable, celle de la misère, du fait de profiteurs sans scrupules, dont la besogne est facilitée par un manque d'organisation sociale, de programme suivi et de volonté d'aboutir.

Le peuple de ce pays subit la pression effroyable de l'injustice dans le règne de l'argent, dont le triomphe est favorisé par l'immobilisme dans les rapports humains.

Ministres responsables ! Contre ces oppressions, il faut vous insurger. Sinon, vous poseriez les conditions pour que le Peuple se dresse contre vous.

Les travailleurs manifestent et, déjà, à grand renfort de publicité, dénoncent les mobiles politiques de leur action. Nous ne nierons pas que les grèves peuvent être déclenchées, déviées, amplifiées pour des raisons politiques. Nous ne nous élèverons jamais trop contre ce sabotage d'une arme ouvrière. Mais, ce que nous voulons marquer, c'est que, dans les mouvements actuels,

la défense au nom du Peuple, pour la paix sociale, nous avons à remplir le plus sacré des devoirs.

Soyez des insurgés !

EXIGEZ LE REFERENDUM

Ceux qui se réclament d'un référendum pour déclencher la grève, ne peuvent refuser aux mineurs de décider librement s'ils doivent la poursuivre.

350 Responsables

du Bassin Nord - Pas-de-Calais

Lens, jeudi 7 octobre, le Bureau Central avait convoqué les responsables syndicaux du bassin en assemblée extraordinaire au cours de laquelle les délégués au Congrès Fédéral devaient exposer le résultat des travaux du Congrès et les positions qu'il avait définies.

Ouvriers et employés réunis, il s'agissait de se faire donner toutes explications propres à éclairer les uns et les autres et permettre ensuite à chacun de se prononcer librement.

C'est avec raison qu'en ouvrant la séance, Joseph Sauty déclarait que la seule présence de ces responsables constituait la meilleure réponse au slogan soignement entretenu par ceux qui prétendaient à longueur de journée que les militants et adhérents de la C.F.T.C. se désolidarisent de la direction syndicale C.F.T.C....

C'est avec raison encore qu'il pouvait déclarer au préalable que tous ceux qui ont perdu l'habitude d'assister à des réunions où chacun peut s'exprimer librement, sans contrainte, pourraient assister avec profit à cette assemblée des militants de la C.F.T.C. chaque jour au contact des dures réalités.

L'exposé de situation générale

C'est encore à Louis Delaby, membre du Bureau Confédéral, que revenait la charge de présenter l'exposé des décisions du Congrès National et donner toutes précisions sur les tractations qui se déroulèrent sur le plan national.

Aucun détail ne fut négligé, et pendant une heure, Louis Delaby refit un historique complet de la question « Salaires-prix » ; des résultats obtenus au cours des audiences ministérielles ; des démarches faites auprès des autres organisations ouvrières et des revendications dont la Fédération poursuit la discussion.

La discussion

Après cet exposé, ce sont les camarades Jutkowick, de la section de Concelles ; André Laurent, de la section d'Avion ; André Dourlent, de la section des Usines de Liévin ; Paul Delafosse, de la section de Grenay ; Lucien Denize, des employés du Douaisis ; Marcel Beque, des ouvriers, et Léonce Vilain, des employés de Bruay ; Gabriel Verrier, des Ateliers Centraux d'Aniche ; Jean Haniquat, de l'Union Départementale, qui intervinrent pour exposer le point de vue de leurs sections et fédérations.

Cette discussion permit à tous ces camarades de s'exprimer en toute assemblée, qui atteste de la maturité

franchise, avec fermeté, avec une certaine brutalité parfois, pour faire état de la pensée de leurs camarades de travail sur tous les problèmes qui les préoccupent.

Mais (il n'est pas inutile de le souligner), tous ceux qui intervinrent dans le débat rendent hommage à l'activité déployée par les dirigeants régionaux et fédéraux sur la brèche depuis une semaine.

Et ceci ne donnait que plus de poids à leurs interventions au cours desquelles revenaient comme un leitmotiv les doléances de ces militants : la vie de promesses jamais réalisées ; les augmentations de salaires constamment volatilisées par des augmentations continues du coût de la vie ; les efforts de constater les réductions incessantes du standing de vie des masses laborieuses alors que les spéculateurs, les fauteurs de la vie chère, les mercantins responsables de la vie chère, de la détresse des foyers ouvriers et de la situation actuelle courrent les rues et poursuivent leurs odieux tracés assurés de l'impuissance.

Quant aux problèmes propres à la corporation minière, ils entendent bien que la discipline est nécessaire mais ils se refusent à tout retour à des méthodes dont la classe ouvrière a trop souffert...

Eux non plus n'accepteront pas les empiétements sans limite de l'Etat-patron ; ils sont partie intégrante de la nationalisation des houillères, à la réussite de laquelle ils veulent ardemment travailler...

Bien loin de négliger l'importance des satisfactions obtenues, ils considèrent avec juste raison qu'ils n'ont pas à les considérer comme des faiblesses...

Ceux qui ne connaissent pas, qui ne vivent pas la pleine atmosphère de liberté de nos assemblées pourraient, s'ils vivaient ces minutes de franc tête à tête entre les militants et leur organisation, penser que les dirigeants sont soigneusement mis sur la « sellette » ! Alors donc ! Les uns et les autres ont trop conscience des responsabilités qu'ils supportent, une trop grande confiance réciproque pour qu'un débat passionnant puisse devenir un débat dans lequel l'esprit partisan trouve une place aussi petite soit-elle...

Et après ces explications qui ne laissent place à aucune équivoque, c'est le vote de la motion finale qui est adoptée à l'unanimité moins une voix. Plus que jamais, les militants de la C.F.T.C. du bassin du Nord et du Pas-de-Calais soutiennent de toutes leurs forces leurs organisations qui ne failliront pas à la tâche qui leur est confiée.

En vérité, ce fut une magnifique réunion, qui atteste de la maturité

réunis en Assemblée Extraordinaire approuvent la Fédération Nationale

LA MOTION DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée des responsables du Syndicat libre des Mineurs, du Syndicat libre des Employés des Mines C.F.T.C., réunie à Lens le 7 octobre 1948,

Après avoir entendu l'exposé de la situation générale au 4e jour de la grève ;

Après avoir entendu l'exposé des travaux du Congrès National et des positions qu'il a fixées ;

Considérant que les conditions générales de vie des travailleurs se sont aggravées par suite de la carence des Gouvernements et l'incohérence des mesures prises à l'encontre des intérêts de la majorité de la population ont été pour la plus grande part la cause du légitime mécontentement du personnel des mines, ce mécontentement se traduisant par le conflit actuel ;

Considérant que la C.F.T.C. a su depuis plusieurs années, préconiser les seules mesures susceptibles d'assurer la sauvegarde de tous les intérêts en cause, renouvelée sa confiance à la C.F.T.C.

Considérant toutefois que le problème salaires-prix intéresse l'ensemble des professions et de la population ;

Considérant que de ce fait c'est aux Confédérations Nationales qu'il appartient de déterminer les bases de l'action propre à améliorer la situation du monde du travail et que cette action ne saurait se fractionner par l'action séparée des différentes fédérations de métiers, approuve la Fédération des Syndicats libres des Mineurs d'envisager le problème des salaires-coût de la vie sous son aspect général ;

L'assemblée mandate les représentants des organisations régionales pour défendre leurs légitimes intérêts devant le comité national de la C.F.T.C. des 17 et 18 octobre prochain.

Par avance, l'assemblée s'engage à soutenir vigoureusement les moyens d'action mis en œuvre par la Confédération.

Tous les ouvriers et les autres ont trop conscience des responsabilités qu'ils supportent, une trop grande confiance réciproque pour qu'un débat passionnant puisse devenir un débat dans lequel l'esprit partisan trouve une place aussi petite soit-elle...

Et après ces explications qui ne laissent place à aucune équivoque, c'est le vote de la motion finale qui est adoptée à l'unanimité moins une voix. Plus que jamais, les militants de la C.F.T.C. du bassin du Nord et du Pas-de-Calais soutiennent de toutes leurs forces leurs organisations qui ne failliront pas à la tâche qui leur est confiée.

En vérité, ce fut une magnifique réunion, qui atteste de la maturité

abusives découlant de l'application des décrets visant l'absentéisme et la compression du personnel, le personnel étant assuré de pouvoir en appeler aux Commissions Paritaires.

3^e Possibilité de conclusion d'accords entre l'exploitant et les Unions Régionales des Caisses de secours pour la gestion du risque « Accidents du Travail ».

De cet ensemble de faits, l'assemblée approuve et fait siennes la position de la Fédération Nationale se désolidarisant de la grève illimitée qui, en se prolongeant dans les conditions actuelles, aurait pour conséquences certaines l'appauvrissement accéléré du pays et une misère plus grande dans les foyers ouvriers.

Convaincus de se faire l'interprète de la majorité des mineurs et employés, très souvent mal informés ou assujettis à une information partisane, l'assemblée émet le vœu que, dans un délai aussi bref que possible, toutes les organisations syndicales s'entendent pour mettre fin à un conflit douloureux et organiser un référendum qui permettrait au personnel des Mines de se prononcer librement.

Dès à présent, l'assemblée mandate les bureaux syndicaux ouvriers et employés pour mener l'action nécessaire en vue d'obtenir au plus tôt :

1^e Que les maladies professionnelles soient régies intégralement par la législation sur les accidents de travail. Que soient supprimées les clauses limitant la responsabilité de l'exploitant.

2^e Fixation à 55 ans de l'âge d'attribution de la retraite complémentaire du personnel employé.

3^e Que l'article XI du statut soit appliqué avec effet rétroactif au 1^{er} juin 1940.

4^e Allocation spéciale au personnel employé.

Toutes ces fins, l'assemblée fait confiance à la C.F.T.C. et à la Fédération Nationale des syndicats libres de mineurs qui participeront activement à l'action qui apportera plus de bonheur à la classe ouvrière des mines, et au pays l'assurance du travail dans la Paix.

Notre Grande Famille...

NAISSANCES

Nous apprenons avec joie la naissance de :

Daniel, au foyer de Jean BONDOIS, de la section de Wingles.

Jean-Pierre, au foyer de René CARLIER, des mineurs de Lozigny.

Jean-Paul, au foyer de Henri PODEVIN, des mineurs de Marles.

Stanislas, au foyer de François CAROLEWSKI, de la section de Méricourt Fosse 3.

Dantelle, au foyer de Edmond KRAWCZYNSK, de la section de Sallanches Fosse 4.

Francine, au foyer de André COPPIN, de la section de Vimy.

Henri, 2^e enfant au foyer de Fernand DUPUCH, de la section d'Allouagne.

Albert, 2^e enfant au foyer de Louis QUENIART, de la section d'Avion.

Philippe, 2^e enfant au foyer de André MONBAILLY, des Employés de Courrières.

Marie-José, au foyer de André HENON, de la section des Ateliers Centraux de Dourges.

Jacques, au foyer de Raymond DESPRET, trésorier de la section des mineurs de Libercourt.

Fernand, 4^e enfant au foyer de notre camarade FORRICHON, de la section de Fouquière.

Nicole, au foyer d'Ernest MOUCHON, de la section de Billy-Montigny.

Jean-Louis, au foyer de Charles MARSIK, des Employés de Courrières.

A nos camarades, aux vaillantes mamans, nous adressons nos vives félicitations et à chacun des petits nouveaux-nés, nos meilleurs vœux.

De Marie-Antoinette TAILLIEZ, des Employés de Courrières avec Mme DESWARTE.

De Léon FOUGNIES, des Employés de Courrières avec Mme ALICE GODDERIS, fille de Jules, des Employés de Courrières.

De Georges REMOND, secrétaire du Syndicat des Employés des mines de schistes d'Aunay, avec Mme Anne-Marie ABOULIN.

De Ernest LEFEBVRE, de la section de Vimy, avec Mme Béatrice DORE.

De Jean GAUNE, des Ateliers Centraux d'Auchel avec Mme Jacqueline DUHAMEL.

De Paul CAILLIEZ avec Mme Jacqueline GUILLAUX, de la section de Fouquière.

Que ces jeunes foyers de travailleurs veuillent bien trouver ici nos vives félicitations et l'expression de nos meilleures vœux de bonheur et de prospérité.

DECES

Nous apprenons avec peine la décès de :

Jean BAUVIN, veuve de JOURDAN, mère de Désiré JOURDAN de la section de Méricourt.

Jacques RUFFIN, fils de Norbert RUFFIN, de la section des Employés d'Hénin-Liétard.

Marie-Thérèse VIGUER-MANDINE, collaboratrice de l'Echo des Mines, décédée au Pradel (Gard).

Victor DUCORONT, beau-père de Mme MOREAU de la section des mineurs de Sains-en-Gohelle.

Aux familles éprouvées, nous adressons l'expression de nos chrétiennes condoléances.

DISTINCTION

La Médaille Militaire et une citation à l'ordre de la Division décernée, à titre posthume, à la mémoire du soldat Arthur LEGRAND, du 1^{er} Régiment d'infanterie tué à Feignies en mai 1940, auprès de sa mitrailleuse alors qu'il essayait de maintenir l'ennemi pour permettre à ses camarades de se replier.

Le défunt était le fils de Emile LEGRAND, des Employés de Courrières.

Chez les Employés des Mines...

Enfin, le Personnel Féminin obtient satisfaction

Depuis la parution du statut du mineur et notamment depuis l'établissement de la nouvelle convention collective (décembre 1946), nous menons une action incessante pour réparer l'injustice causée aux dames employées dans leur classement.

Malgré les sarcasmes, les rebuffades des directions de bassin comme de la C.G.T. au moment de l'établissement de la convention collective (rappelez-vous les discussions à la commission paritaire de Douai, où Direction et C.G.T. s'étaient ligues contre la C.F.T.C.) nous avons pour suivre notre action sans désemparer. Continuellement, notre fédération sonnait à la porte des ministères sans se décourager jamais.

Le 13 novembre 1947, à la veille de la grève, promesse nous était faite que le personnel féminin en même temps que pour le reclassement général des administratifs, mais si, pour l'ensemble du personnel, satisfaction

fut donnée, la promesse pour le personnel féminin ne fut pas réalisée et il a fallu encore se battre pendant près d'un an pour arracher enfin cette légitime revendication.

Enfin, depuis le 3 octobre, la question est réglée. Le « Journal Officiel » a publié les modifications au statut du mineur que nous avons déjà demandées dans « l'Echo des Mines » et que nous rappelons par ailleurs.

Les Agents de Maîtrise du Fond ont aussi satisfaction

Ici également, une injustice est réparée. L'article XI du statut du mineur ne s'appliquait pas aux agents de maîtrise qui, à la suite de maladie ou d'accident, étaient mutés à la surface. C'était à leur égard le règne du petit bonheur. Désormais, comme nous l'avons déjà plusieurs fois annoncé dans ces colonnes, nos camarades seront reclassés honorairement en tenant compte du classement qu'ils avaient au fond.

Voilà donc deux revendications ob-

tenues grâce à la ténacité et à l'opiniâtre persévérance de la Fédération des employés des mines (C.F.T.C.). Ces résultats montrent une fois de plus le sérieux de notre action syndicale.

Mais voici

une nouvelle injustice

Une proposition de loi tendant à accorder l'allocation spéciale après 30 ans de services aux personnels des mines ne justifiant pas du minimum de 10 ans de fond, avait été déposée sur le bureau de la Chambre des Députés. Cette proposition est passée sans débat à la fin de la session, mais à la dernière minute, le texte a été modifié, accordant seulement cette allocation aux ouvriers de la surface à l'exception des employés. Cette mesure est d'autant plus surprenante que la Caisse Autonome était d'accord pour la donner à tous les affiliés sans distinction. C'est sans doute l'œuvre d'un député ou d'un ministre qui n'aime pas les employés et qui aura profité des dernières heures de la session et du fait que le projet a été adopté sans discussion devant une assemblée à peu près vide.

Dès la rentrée des Chambres, nous

reprendrons l'affaire, et la encore, nous continuons à lutter pour réparer cette nouvelle injustice. C'est à croire qu'en France, il y a des gens qui passent tout leur temps à créer des histoires de fous.

Et la CAREM.

Le problème n'est pas encore résolu. Au cours des longues négociations d'avant et du début de la grève, la Fédération a longuement insisté pour que le projet tel qu'il a été adopté par Charbonnages de France, soit mis en vigueur. Le Ministre de l'Industrie et du Commerce nous a promis son appui auprès de son collège des Finances.

La position de la Fédération n'a pas varié. Elle n'acceptera pas de retour en arrière. Conformément au mandat qu'elle a reçu, elle maintient que l'âge d'ouverture du droit à la retraite complémentaire soit le même que celui de la C.A.N. — 50 ans pour le fond et 55 ans pour la surface.

Avec la confiance des employés, elle poursuivra inlassablement son action jusqu'à complète satisfaction.